

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

COUP DE POUCE

2025

POUR LES VACANCES



Pôle Solidarités

Enfance famille

www.lacharente.fr

📍 Département de la Charente - Officiel // 📷 @departementcharente



ÉDITO

Partir en vacances, se reposer et profiter des beaux jours ... Tout cela doit rester un plaisir accessible à chacune et chacun d'entre nous.

Pour que chaque enfant puisse bénéficier d'un séjour de vacances inoubliables, découvrir de nouvelles activités et rencontrer de nouveaux camarades, nous reconduisons cette année, le « coup de pouce » du Département en faveur des familles les plus modestes.

Le Département s'occupe de tous et n'oublie personne sur le bord du chemin. Ce coup de pouce est fait pour vous alors n'hésitez pas à vous en saisir.

Je vous souhaite d'excellentes vacances d'été !

Philippe BOUTY
Président du Conseil
départemental de la Charente

MONTANT DU SÉJOUR (Organisateur)

déduction faite des différentes aides dont pourraient bénéficier les familles (CAF, mairies, comités d'entreprise...)

AIDE COUP DE POUCE (Département)

Ce qui vous reste à payer

Valable pour 1 organisme seulement
par enfant mineur

CONDITIONS D'ACCÈS AU DISPOSITIF

Madame, Monsieur,

vous sollicitez auprès du Département de la Charente une aide financière pour offrir des vacances d'été à votre ou vos enfants mineurs, entre le 7 juillet et le 29 août 2025.

Seuls les séjours d'été habilités par la Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), sont pris en considération.

L'aide qui peut vous être accordée est par ailleurs conditionnée à un quotient familial. Afin de simplifier vos démarches, le quotient familial pris en considération est identique à celui calculé par la Caisse d'Allocations Familiales ou par la Mutualité Sociale Agricole.

MONTANT DE L'AIDE MAXIMUM ACCORDÉE PAR JOUR DE PRÉSENCE EFFECTIVE DE L'ENFANT (dans la limite de 15 jours, en fonction du quotient familial)

- jusqu'à 534 €..... 5 €/j
- de 534,01 € à 549 €..... 4 €/j
- de 549,01 € à 580 €..... 3 €/j

À l'issue du séjour, **l'aide accordée est versée directement au centre de vacances ou de loisirs organisateur du séjour.** Cela signifie que vous ne recevrez pas d'argent directement. Vous ne réglez que la partie restant à votre charge, à concurrence d'**un organisme seulement par enfant mineur bénéficiaire.**

INSCRIPTION

Pour l'instruction de votre demande, il conviendra de joindre au formulaire (page précédente) dûment complété et visé par l'organisateur du séjour de vacances, les documents suivants :

- pour les allocataires CAF et MSA :

- Une copie du livret de famille ou à défaut un extrait d'acte de naissance pour chacun des enfants concernés.
- La copie du justificatif de quotient familial de 2025 au nom du demandeur délivré par la CAF ou la MSA.

- pour toute autre situation ne relevant pas de la CAF ou de la MSA :

- Une copie du livret de famille ou à défaut un extrait d'acte de naissance pour chacun des enfants concernés.
- Votre dernier relevé d'imposition.
- **Un justificatif de l'année en cours** au nom du demandeur des prestations familiales et sociales qui lui sont allouées.

.....
LA DATE LIMITE DE DÉPÔT
DES DEMANDES EST FIXÉE AU
4 SEPTEMBRE 2025
.....

CONTACTS

**Pour tous renseignements complémentaires,
vous pouvez adresser votre correspondance au :**

Département de la Charente
Direction enfance famille

« COUP DE POUCE POUR LES VACANCES »
31 boulevard Émile Roux - CS 60 000

05 16 09 76 47 ou 05 16 09 76 36